

Bulletin d'information

Bien Vivre à la Salvetat

 $\mathsf{N}^{\,\circ}$ 10

DÉCEMBRE 2012

DANS CE NUMÉRO :

Editorial

Témoignages d'élues... contraintes à la démission

La Poste et ses interrogations...

A la Salvetat, qui s'occupe de la sécurité de nos enfants ???

2ème Fête du Livre de BVS

Dernière minute : Au tribunal administratif

Le baromètre de la « chaise vide »

Intercommunalité

Travaux en cours

Contacts 4

Editorial

« M. Dauvel! Assez de violence verbale à mon encontre... »

Je ne vous laisserai pas continuer à me harceler et à m'agresser verbalement chaque fois que vous l'entendez.

Quant à la « chaise vide », de grâce, balayez devant votre porte. Nous publierons prochainement un tableau édifiant sur les présences des élus. A titre d'exemple, la dernière commission communication où l'unique présent était son président, M. Merillou.

M. Dauvel est déjà candidat à sa propre succession. Mais qui est vraiment M. Dauvel ?

Un homme avide de pouvoir, de privilèges et de béton. Un homme qui ne supporte pas l'opposition et en particulier celle des femmes : toutes mes collègues élues de BVS ont préféré démissionner, ne supportant plus les sarcasmes et les outrages. Il est vrai que plus les femmes gagneront du terrain dans les affaires et plus les hommes seront agressifs et violents.

Nous en avons un bel exemple. En effet, je subis depuis plus de 10 ans un harcèlement permanent sous différentes formes :

- ◆ Traduite en Correctionnelle avec ma collègue de l'époque (où il a heureusement perdu en appel avec ses acolytes).
- ♦ Injuriée sur son blog durant des années, dont voici quelques extraits :
 - « Mme Andrau a depuis longtemps engagé une démarche sectaire, portée par ces docteurs de la Loi, gardiens du temple, qui réclament du sang et prononcent des excommunications. »
 - « Ce n'est pas la première fois, mais l'outrance de Mme Andrau et de ses amis, ressemble plus à la liberté du "SNIPER" à l'abri derrière sa meurtrière. »
 - « Les dernières élucubrations de Mme Andrau... »
- « Quand Mme Andrau se déballonne... »
- « Mme Andrau persiste à nier la réalité, en développant des arguments restrictifs, discriminatoires, et falsifiés, des méthodes aux limites plus que douteuses »

« Pour le leader de "BVS", tout est bon pour satisfaire sa rancune et sa haine », ...

Vous avez ainsi un recueil de 22 pages dont certaines ont été modifiées à la suite d'un rappel à l'ordre de l'éditeur du blog. Voila, entre autres, à quoi l'on paye notre Maire, sachant qu'il perçoit une indemnité, à sa valeur maximale, de 2091 € bruts, sans compter les autres mandats qu'il exerce à la Communauté de Commune et autres syndicats intercommunaux.

Je pense que M. le Maire aurait bien mieux à faire, notamment en matière de sécurité, que de déverser son venin à mon encontre.

 Agressée verbalement lors du dernier conseil municipal du 25 septembre où M. Dauvel a vraiment perdu le contrôle.

Etant sûrement inquiet suite à son comportement, il n'a pas hésité à faire un faux compte-rendu avec la complicité de Mme Falières, nommée secrétaire de

séance par lui-même et chargée de retranscrire les débats. Le compterendu complet a été publié sur le site de la Mairie, avant même son adoption par les conseillers municipaux. La première partie, où nous étions présents est un véritable tissu de mensonges.

Vous comprendrez pourquoi il a ten-

té, en vain, d'interdire à un Salvetain, présent dans le public, de filmer et d'enregistrer la séance alors que la loi l'y autorise.

Malgré cela, à la demande, entre autres, de Mme Falières (et pour cause !), une délibération a été prise interdisant la diffusion de cet enregistrement. Seule la Justice est en mesure de demander à la visionner. Devrons-nous la saisir pour rétablir la vérité ? Faut-il être « bien petit » pour se livrer à de telles bassesses ?

Qui, à ma place, supporterait de telles offenses ? Que penserait M. Dauvel si l'on s'attaquait à son épouse avec des propos aussi désobligeants ?

Au-delà de toute idéologie, un peu de respect et de retenue seraient les bienvenus.

Eliane Andrau

PAGE 2 / Témoignages d'élues... contraintes à la démission



« Votre attitude que l'on pourrait qualifier d'autoritaire et d'antidémocratique me sidère. »

l'aimerais, avec ces quelques lignes, témoigner des agressions verbales dont j'ai été victime, à maintes reprises, lors des différents conseils municipaux auxquels j'ai assisté en qualité d'é-

Lors de la dernière séance où j'étais présente, en 2009, j'ai été violemment prise à partie par MM. Dauvel et Mulkay qui ont pris plaisir à me rabaisser en me traitant de « pauvre femme » ainsi qu'avec d'autres qualificatifs tout aussi vulgaires, indignes de la part d'élus.

Très traumatisée par un tel comportement, je suis restée longtemps choquée, avec pour conséquence des insomnies. Dans ces conditions, j'ai préféré présenter ma démission dans la mesure où chaque conseil municipal était une source d'angoisse pour moi.

Je reste cependant très solidaire avec le groupe BVS, et en particulier avec Mme Andrau qui, je peux l'assurer, est provoquée, agressée

et raillée, à chaque réunion.

Monique Renard Ex-conseillère municipale du groupe BVS

Courrier de démission de Mme Labat en date du 10 septembre 2008

M. le Maire.

Humiliée, lors du dernier conseil municipal, par votre tentative de me mettre en porte-àfaux vis-à-vis de mes camarades du groupe Bien Vivre à La Salvetat, je suis profondément meurtrie.

Votre attitude que l'on pourrait qualifier d'autoritaire et d'antidémocratique me sidère.

Dans ces conditions, il m'est impossible de remplir mon rôle de Conseillère Municipale et c'est avec amertume que je vous présente ma démission.

> Naïma Labat Ex-conseillère municipale du groupe BVS



« Si La Poste décide un jour de déménager l'actuel bureau vers La Ménude, M. le Maire saura-t -il l'en empêcher?»



La Poste et ses interrogations...

Nous, citoyens de la Salvetat allons être propriétaires de l'immeuble de la Poste, puisque le maire en a décidé ainsi, pour la modique somme de 350 000 €.

En tant que futur propriétaires nous allons être dans l'obligation de louer un bâtiment conforme aux multiples réglementations en vigueur, loi Handicap, ERP, protection incendie, RT2012, ...

Plusieurs questions se posent

- ♦ Un audit de ce bâtiment a-til était réalisé?
- ♦ Des travaux de remise aux normes ont-ils été pensés ?
- ♦ Quels sont les investissements que nous allons devoir faire?

Le loyer négocié avec POSTE IMMO (qui va réduire au minimum les surfaces exploitées pour payer le moins cher possible) se monterait à II 828 € HT par an. On ne peut pas dire, connaissant le tarif actuel du m² de location des locaux commerciaux, que ce soit une mauvaise affaire pour le futur locataire.



Si on ajoute à cela, le fait que ces bâtiments (ancienne école) ont été construits et payés par notre commune, puis vendus à La Poste en 1990 à un prix symbolique (environ 18 000 €), on a du mal à comprendre pourquoi on les rachète au prix du Marché, sans aucune négociation.

Pourquoi laisser les Salvetains payer deux fois le même bien?

De plus, M. le Maire, voulant rassurer la population insiste en affirmant que « cette cession n'hypothèque en rien la présence de La Poste sur la commune de La Salvetat Saint-Gilles ».

Mais, face à ses habituels mensonges, devons-nous le croire?

Si La Poste décide un jour de déménager l'actuel bureau vers La Ménude, M. le Maire saura-t-il l'en empêcher?

Quand on connaît son opposition au maintien du service postal sur notre commune en 2005 et sa faible détermination en 2009, on peut en dou-

On voit bien que le maire a un problème d'éthique avec sa mission qui est de défendre les intérêts de la commune. La POSTE IMMO a bien flairé le maillon faible, elle aurait tort de ne pas en profiter...

BULLETIN D'INFORMATION

N° 10 PAGE 3

A la Salvetat, qui s'occupe de la sécurité de nos enfants ???

J'ai souvent accompagné mes enfants au groupe scolaire Condorcet – Marie Curie et à plusieurs reprises en traversant l'Avenue du Château d'Eau nous avons évité l'accident de justesse car de nombreux automobilistes ne respectent pas le feu (quand ce dernier fonctionne !!!)



Aucune présence policière pour aider les enfants à traverser en toute sécurité ou pour verbaliser les nombreux conducteurs qui roulent sans respect des limitations de vitesse ou qui envoient leurs SMS en regardant la route d'un œil distrait.

Dernièrement, au niveau du passage piétons, en quelques minutes à peine, c'est une dizaine d'automobilistes vus en pleine conversation téléphonique!

Concernant l'avenue du Château d'Eau, il est vrai que la situation devient préoccupante. En effet depuis les travaux sur les conduites de gaz au pied du château d'eau, le constat est que le plateau ralentisseur a été raboté, ce qui occasionne des vitesses excessives dans cette zone pourtant limitée à 30 km/h. De plus, les poids-lourds qui empruntent cette artère, ne peuvent pas passer les « chicanes » sans effrayer les conducteurs venant en sens opposé.

Il est urgent que la municipalité engage des travaux prioritaires pour rétablir la sécurité sur cette avenue, en rétablissant de véritables plateaux ralentisseurs et en offrant une alternative aux « chicanes » dangereuses.

Autre exemple : comment nos enfants peuvent ils se rendre en sécurité au collège ? L'avenue de Gascogne est un vrai danger pour les piétons et les cyclistes avec une quasi absence de trottoirs sur une partie du parcours, et des trottoirs rognés par les arbustes ou les talus ...

La sécurité de nos enfants ne semble pas être une priorité de notre commune ! Faut-il attendre l'irréparable pour que les choses bougent ?

2ème Fête du Livre de BVS

Malgré des difficultés pour l'organiser en raison de la mauvaise volonté de M. le Maire, les bénévoles de BVS ont redoublé d'effort pour proposer aux Salvetains la 2ème édition de la Fête du Livre qui a eu lieu le 16 septembre.

Et le succès était au rendez-vous!

Dans le cadre champêtre du Château de La Salvetat, sous un soleil radieux et au son de l'orgue de barbarie, plus de 3 000 visiteurs, la plupart salvetains, sont venus profiter en famille de cette journée festive et conviviale, organisée autour d'une braderie de livres et de rencontres d'auteurs locaux. Sur les 6 000 livres proposés à petit prix, la moitié ont trouvé acquéreur, confirmant ainsi le réel intérêt des Salvetains pour ce genre de manifestation culturelle.

Merci à tous les visiteurs et aux bénévoles de BVS.

Rendez-vous en 2013!

Dernière minute : Au tribunal administratif

Effectivement, les élus de BVS ont, encore une fois, rempli beaucoup de paperasse mais la faute à qui ? « À monsieur le maire ! » a répondu le tribunal administratif de Toulouse.

Les faits:

I° temps : les élus de BVS demandent un local –nous sommes le 27 août 2008- pour travailler, se réunir, pouvoir consulter les dossiers administratifs.

2° temps: monsieur le maire propose, le 22 septembre 2008: un local sans équipement de reprographie, loin de la mairie (dans l'ancien local occupé en partie par « l'école de musique ») et avec un accès limité à un vendredi

sur deux à partir de 18 heures.

3° temps : le Tribunal Administratif de Toulouse décide :

« Article 1° : la décision du 22 septembre 2008 est annulée.

Article 2 : il est enjoint à la commune de La Salvetat Saint-Gilles de mettre à la disposition des conseillers municipaux d'opposition « Bien Vivre à La Salvetat » un local administratif pour une durée ne pouvant être inférieure à quatre heures par semaine, dont deux heures au moins pendant les heures ouvrables, dans un délai de quatre mois à compter de la notification du présent jugement. »

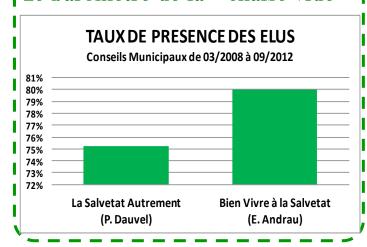
Il est précisé que « La présente notification fait courir le délai d'appel qui est de 2 mois. » En conclusion:

Monsieur le maire n'a pas respecté les textes de la loi et le Tribunal Administratif a sanctionné en annulant ses propositions.

En conséquence, les élus de BVS exigent la mise à disposition d'un local communal administratif et vous tiendront informés des suites de ce jugement, notamment en cas d'appel.

Nota: il s'agit du 2° jugement du Tribunal Administratif donnant tort à Monsieur le Maire. Le 1° jugement, concernait le règlement intérieur du conseil municipal. Vous trouverez les deux jugements du Tribunal Administratif, publiés dans leur intégralité, sur le Blog de BVS...

Le baromètre de la « chaise vide »



Intercommunalité

Suite à la loi de décentralisation du 10/10/2010 de Mr Sarkozy, le Préfet avait proposé au Maire de rattacher La Salvetat à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Mais celui-ci, suivant la décision de notre actuelle Communauté de Communes de la Save au Touch, lui a préféré la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Mr Dauvel, le Maire, avait cependant dit que c'était « choisir entre la peste et le choléra ». Il avait raison, mais il a changé d'avis : « il y aura moins de transferts de compétences avec le choix de Muret... Il faut travailler ensemble, unir les forces des communes... ».

Mais les Syndicats Intercommunaux actuels servent déjà à cà !!!

Devant l'absence d'information de la Mairie, voici la liste des compétences qui devraient quitter la Salvetat et être

- transférées à Muret :
- Aménagement de l'espace communautaire
- ◆ Equilibre social de l'habitat
- ◆ Développement économique et Transports
- ◆ Politique de la ville
- ◆ Environnement et cadre de vie
- ♦ Patrimoine
- ♦ Piscines
- Atsem Entretien ménager
- Voirie
- ♦ Petite enfance
- ◆ Enfance
- ♦ Restauration

Ridicule! Est-ce que la CA du Muretain va allonger ses lignes de transport pour desservir La Salvetat?

Mais il y a tout à perdre si la politique de la ville, la voirie, l'équilibre social de l'habitat... sont perdus pour La Salvetat !!!

Et quel sera le nombre d'Atsem pour aider nos petits à l'école ?

Dans tout le pays de nombreux Maires résistent à l'intercommunalité forcée, jusque dans le congrès de l'Association des Maires de France.

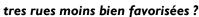
Devant cette résistance, le gouvernement Hollande a retardé les échéances de "l'acte 3 de la décentralisation" ...

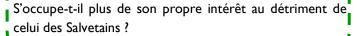
A suivre...

Travaux en cours

Le dernier journal d'information municipal parle de la rénovation de l'éclairage public Rue de l'Adour.

| Pourquoi M. le Maire a | donné priorité à sa rue | en lieu et place d'au-









					ESI	

à retourner à : Alain Lumeau - 13 Avenue des Pyrénées 31880 La Salvetat Saint Gilles

Je souhaite adhérer à l'association « Bien Vivre à la Salvetat ».

Cotisation annuelle : 23€ / an

NOM:

Prénom:

Adresse:

Code Postal :

Ville:

Téléphone :

E-mail:

Blog: http://bienvivrealasalvetat.blogspot.com/
Mail: bvsalvetat@orange.fr

Téléchargez ce bulletin (en couleur) en scannant le code ci-contre.